



Le bureau de l'Amicale vous propose

Paris 28/08/2026 (TB/CP)

« Le Malade Imaginaire »

Au Théâtre de la Michodière

Samedi 26 septembre 2026 à 16h00 – RDV à 15h30

**4bis rue de la Michodière
75002 Paris**

Métro : Opéra (lignes 3, 7, 8), Quatre-Septembre (ligne 3)

Bus : Lignes 20, 38, 39, 47



Francis Perrin célèbre ses 60 ans de carrière en jouant et mettant en scène « Le Malade Imaginaire » accompagné de sa famille et ses amis.

Le Malade Imaginaire raconte la vie quotidienne d'Argan, riche bourgeois convaincu d'être gravement malade. Obsédé par les traitements et les médecins, il décide de marier sa fille Angélique à Thomas Diafoirus, jeune médecin ridicule, afin d'avoir un praticien attitré à domicile. Angélique aime pourtant Cléante, qu'elle croit maître de musique. Autour d'eux gravite une galerie de personnages comiques : Béline, la seconde épouse intéressée, Béralde, le frère raisonnable, et surtout Toinette, la servante vive et lucide. Pour ouvrir les yeux d'Argan, Toinette se déguise en médecin et pousse l'absurdité médicale à l'extrême. Peu à peu, la vérité éclate, les projets intéressés échouent et l'amour triomphe.

Avec Francis Perrin, Nathalie Cerda, Eric Laugérias, Eric Boucher, Jeanne Perrin, Louis Perrin, Clarisse Perrin, Côme Thomas et Jean-Luc Fabry

Le prix de ce spectacle est fixé à 30 € (prix unique)

La date limite des inscriptions : le plus rapidement possible

Il est impératif d'adresser un mail de confirmation à amicale-des-anciens@afp.com parallèlement à l'envoi postal ou au virement bancaire de votre inscription, (*un seul par animation avec le motif*) (*)

En cas d'empêchement de dernière minute, merci d'appeler Thérèse Braibant au 06 14 48 13 08

(*) **A noter** que des coupons d'inscriptions téléchargeables et réutilisables à compléter, sont à votre disposition dans l'Agenda en ligne <https://www.amicaleafp.fr>, l'un en version Word inscriptible, l'autre en version PDF classique pour ceux ne pouvant exploiter la version inscriptible Word.

Le règlement par virement est également possible. Pour adopter dorénavant cette formule, veuillez demander la procédure à : amicale-des-anciens@afp.com. **Le règlement par virement est à privilégier.** (RIB à demander à amicale-des-anciens@afp.com).